

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

cdg
Arrivée n°
NUM2020-7701NUM
Enregistrée le 15/09/20

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020 - 1031 ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 en date du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Mme Annick BOURGOGNE Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	07	1 ^{er} août 2020

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité, au Représentant de l'Etat, à la Trésorière Principale Municipale et notifié à l'intéressé(e).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R21-1 du code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

22 JUL. 2020

Lu et approuvé



DRAGUIGNAN, le
Maire
Richard STRAMBIO

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Annick BOURGOGNE

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

cdg
Arrivée n°
NUM2020-7701NUM
Enregistrée le 15/09/20

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020-1030 ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 en date du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020 ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,


ARRÊTE


ARTICLE 1^{er}: La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Mme Valérie ALIAS Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	08	1 ^{er} août 2020

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité, au Représentant de l'Etat, à la Trésorière Principale Municipale et notifié à l'intéressé(e).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R21-1 du code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

DRAGUIGNAN, le 22 JUL 2020
Le Maire

Richard STRAMBIO



Signature précédée de la mention

Valérie ALIAS



MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le 22 juillet 2020
ID : 083-218300507-20200722-A_2020_1027-AI

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020 - 1027

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Mme Nicole SIMON Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	09	1 ^{er} août 2020

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité, au Représentant de l'Etat, à la Trésorière Principale Municipale et notifié à l'intéressé(e).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DRAGUIGNAN, le

22 JUL. 2020

Signature

Nicole SIMON



MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le 22 juillet 2020
ID : 083-218300507-20200722-A_2020_1028-AI

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020-1028

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Mme Florence TERRANOVA Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	07	1 ^{er} août 2020

ARTICLE 2: Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité, au Représentant de l'Etat, à la Trésorière Principale Municipale et notifié à l'intéressé(e).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet www.telerecours.fr.



DRAGUIGNAN, le 22 JUL. 2020

Richard STRAMBIO

Signature

Florence TERRANOVA

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le 22 juillet 2020
ID : 083-218300507-20200722-A_2020_1029-AI

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020_1029

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Mme Sylvie SKONIECZNA Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	05	1 ^{er} août 2020

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité, au Représentant de l'Etat, à la Trésorière Principale Municipale et notifié à l'intéressé(e).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DRAGUIGNAN, le 22 JUL. 2020



Signature

Sylvie SKONIECZNA

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR



Arrivée n°

NUM2020-7701NUM

Enregistrée le 15/09/20

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020 - 109

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Mme POILLOT Françoise Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	07	1 ^{er} août 2020

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité, au Représentant de l'Etat, à la Trésorière Principale Municipale et notifié à l'intéressé(e).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet www.telerecours.fr

DRAGUIGNAN, le 29 JUL. 2020



Le Maire

Richard STRAMBIO

Signature

Françoise POILLOT

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020 - 1010

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi **d'agent de maîtrise territorial** au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Mme MURATI Agnès Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	08	11 juillet 2020

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR


Arrivée n°
NUM2020-7701NUM
Enregistrée le **15/09/20**

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020 - *Jan*

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Mme PELISSIER Sabine Agent Spécialisé principal des Ecoles maternelles de 1^{ère} classe	05	11 juillet 2020

ARTICLE 2: Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité et notifiée à l'intéressée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

DRAGUIGNAN, le **21** **JUIL.** 2020



Richard STRAMBIO
Maire

Signature précédée de la mention

Lu et Approuvé

Sabine PELISSIER

Sabine Pelissier

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

ddg
Arrivée n°
NUM2020-7701NUM
Enregistrée le 15/09/20

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020-1021
ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Madame Gaétanina CHEBIL Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	08	1 ^{er} août 2020

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité et notifiée à l'intéressé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

Signature

06-08-2020

Gaétanina CHEBIL

DRAGUIGNAN, le

22 JUL. 2020



Maire


Richard STRAMBIO

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

odg
Arrivée n°
NUM2020-7701NUM
Enregistrée le 15/09/20

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020-1022
ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Madame Célia CICERO Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	07	1 ^{er} août 2020

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité et notifiée à l'intéressé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

DRAGUIGNAN, le 22 JUL. 2020

Signature

30/07/20



Richard STRAMBIO

Célia CICERO

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

cdg
Arrivée n°
NUM2020-7701NUM
Enregistrée le 15/09/20

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020 - 1023
ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Madame Tépora CORNIERE Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	07	1 ^{er} août 2020

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité et notifiée à l'intéressé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

DRAGUIGNAN le

22 JUL. 2020

Maire



Richard STRAMBIO

30/07/2020.

Signature

Tépora CORNIERE

MAIRIE DE DRAGUIGNAN


Arrivée n°
NUM2020-7701NUM
Enregistrée le **15/09/20**

DEPARTEMENT



DU VAR

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020-**1026**
ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'INGENIEUR
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE SUITE REUSSITE EXAMEN

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 2016-201 en date du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 2016-203 du 26 février 2016, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des ingénieurs territoriaux ;

Vu les décrets n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès par promotion interne au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'**Ingénieur territorial** au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Monsieur Guillaume CHARRIER Technicien principal de 1 ^{ère} classe	06	1 ^{er} août 2020

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité et notifiée à l'intéressé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

30 JUL. 2020

Signature

Guillaume CHARRIER

DRAGUIGNAN, le **22 JUL. 2020**

Le Maire



Richard STRAMBIO

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

cdg
Arrivée n°
NUM2020-7701NUM
Enregistrée le 15/09/20

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2020 - 1024
ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 janvier 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2020, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Madame Magali FABRE Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	07	1 ^{er} août 2020

ARTICLE 2: Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité et notifiée à l'intéressé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

Signature

Magali FABRE

29/07/2020

DRAGUIGNAN, le 22 JUL. 2020



Richard STRAMBIO